



**26 avril 2026**

**44<sup>ème</sup> Randonnée Motos et side-car anciens.**

Limitée aux 200 premières personnes inscrites.

Aucune inscription ne sera faite sur place le jour du départ.

**Pour respecter notre timing, vous devrez récupérer votre dossier d'inscription jusqu'à 8h45 au plus tard.**

**8h : Accueil des participants avec café, brioche.**

**RDV : Auto bilan Alizée  
Rue des Fileuses (à côté d'Intermarché)  
85160 Saint Jean de Monts.**

**9h : Départ**

**10h30 : Dégustation d'huitres aux Viviers de la Corniche (Brétignolles/Mer)**

**13h : Déjeuner Restaurant Le Poucton (Le Fenouiller)**

**17h30 : Dégustation « Chi-Chi » (Place marché couvert de la plage)**

**18h30 : Remise des prix Auto Bilan Alizée (Lieu du départ)**



**Pour respecter notre timing, vous devrez récupérer votre dossier d'inscription jusqu'à 8h45 au plus tard.**

## **INSCRIPTION RANDO MOTO AVANT 1991**

### **Conducteur**

Nom : ..... Prénom : .....  
Adresse : .....  
Code postal : ..... Commune : .....  
N° Téléphone : ..... E-mail : .....  
N° de permis de conduire : .....  
Compagnie d'assurance : ..... N° de contrat : .....

### **VEHICULE AVANT 1991**

Marque : ..... Type : .....  
Année : ..... Cylindrée : .....cm3.  
Genre : Moto, Side-car, Triporteur, autre : .....  
Immatriculation : .....  
Club représenté : .....

En cas d'impossibilité de présenter le véhicule désigné, seul un véhicule répondant aux normes, véhicule de collection, sera autorisé à participer.

Il est demandé à chaque participant de joindre à sa demande d'inscription, les droits d'inscriptions de la journée.

Je certifie être en possession du permis de conduire, de la carte grise et de l'assurance du véhicule.

Conducteur : 38€ X ..... = .....€  
Accompagnant(s) : 38€ X ..... = .....€  
Enfant (-10ans) : 18€ X ..... = .....€  
**TOTAL =** .....€

**Pour des raisons d'organisation, ne seront prises en compte que les inscriptions remplies correctement, datées et signées, accompagnées des droits d'inscriptions.**

**Je certifie sur l'honneur avoir pris connaissance du règlement ci-joint et d'en respecter les consignes.**

A ..... Le .....

Signature du conducteur

(Faire précéder la signature de la mention « lu et approuvé »)

**Chèque à l'ordre de : CAPVA, à retourner avant le 14 avril 2026 à :**

Daniel MARTINEAU  
8, Chemin du Champalain  
85160 Orouet - Saint Jean de Monts  
Tel : 06.84.10.51.32  
Mail : martineaumoi@aol.com

**Exemplaire à renvoyer**

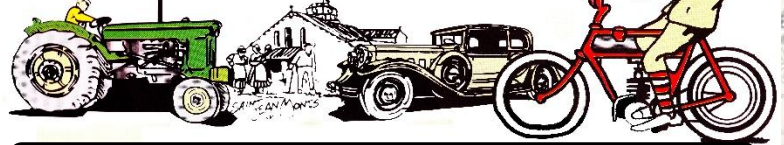


## REGLEMENT

1. Ce rallye n'est en aucun cas une épreuve de vitesse, mais une balade touristique.
2. Sont admis tous les véhicules tels que : motos avec ou sans side-car, triporteurs, scooters dont l'année de fabrication est antérieure à 1991 et qui sont en règle vis-à-vis de la législation en vigueur.
3. Tout participant devra se conformer aux prescriptions du code de la route ainsi qu'aux arrêtés municipaux des localités traversées. Tout manquement à ces prescriptions ou à ces arrêtés entraînera l'exclusion immédiate du participant, de la manifestation.
4. S'agissant d'une balade sur routes ouvertes, les participants doivent obligatoirement être assurés pour leurs véhicules, pour eux-mêmes, ainsi que pour leurs passagers.
5. La sécurité sera assurée par des motos modernes dont les pilotes seront impérativement équipés de dossards fluorescents et casqués.
6. Un véhicule de tête équipé d'un gyrophare ouvrira le convoi. Pour des raisons évidentes de sécurité, les participants ne devront en aucun cas dépasser ce véhicule.
7. Tout participant, motard de la sécurité ou conducteur d'un véhicule du rallye, se doit de respecter la loi en matière d'alcoolémie, du code de la route et de montrer un civisme certain envers les autres usagers de la route. Tout manquement à ces règles entraînera l'exclusion immédiate du ou des participants.
8. Si une personne ayant un taux d'alcoolémie supérieur à celui fixé par la loi provoquait un accident, elle serait déclarée responsable à 100% et ne pourrait en aucun cas se retourner contre les organisateurs.
9. Des véhicules balais, équipés de gyrophares, fermeront le convoi. Ces véhicules ne devront en aucun cas dépasser les derniers participants. Si, à la suite d'un arrêt pour panne, la réparation s'avère trop longue, le véhicule sera chargé dans un véhicule balai sous la responsabilité du conducteur pour l'arrimage (le temps toléré par l'organisation est le temps nécessaire au remplacement d'une bougie ou la réalisation d'un plein d'essence). Les organisateurs ne pourront être tenus pour responsable des dégâts occasionnés pendant le transport dans les véhicules d'assistance.
10. Les pleins d'huile et d'essence sont à la charge des participants.
11. Les droits d'inscription ne seront en aucun cas remboursés pour non-participation à la manifestation.
12. Tout participant, par la signature de son bulletin d'inscription, s'engage à avoir pris connaissance du présent règlement et à le respecter.

**13. Tous les conducteurs et passagers devront avoir un dossard fluorescent.**





Une association qui roule des mécaniques !

**Dimanche 26 Avril 2026**

44ème rando motos et side-cars anciens (138km)

- \* 9h : Départ – AutoBilan Alizée
- \* 10h30 : Dégustation huitres – Viviers de la Corniche (Brétignolles/Mer)
- \* 13h : Déjeuner – Le Poucton (Le Fenouiller)
- \* 17h30 : Retour St Jean chichi
- \* 18h30 : AutoBilan Alizée – Remise des prix



Départ 9h



En cas de problème, appeler:

Responsable Rando:

Jean-Luc: 06.19.11.21.15

Michel: 06.34.25.23.46

Assistance:

Daniel: 06.35.42.09.96

Philippe: 06.74.20.07.69